

Deloitte.

*Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn*

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-Mail : administration@finor.com.tn

HANNIBAL LEASE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

AVRIL 2014

**Rapport des Commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2013**

**1- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

I- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy -1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 317.556.098 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 2.730.217 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

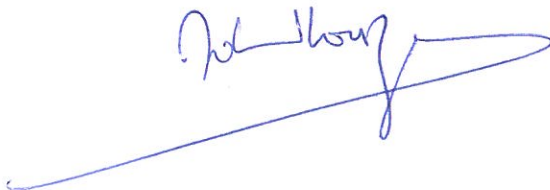
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 30 Avril 2014

Les commissaires aux comptes


Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

	Page
Bilan consolidé	6
Etat des Engagements Hors Bilan	7
Etat de Résultat consolidé	8
Etat de Flux de Trésorerie consolidé	9
Notes aux Etats Financiers	10

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 548 716	2 756 430
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	295 813 515	271 832 553
Portefeuille-titres de placement	7	575 664	196 913
Portefeuille d'investissement	8	4 346 672	3 023 332
Valeurs Immobilisées	9	6 072 354	5 106 182
Actifs d'impôts différés	10	320 566	237 222
Autres actifs	11	2 878 611	1 604 673
		<u>317 556 098</u>	<u>284 757 306</u>
TOTAL DES ACTIFS			
		<u>317 556 098</u>	<u>284 757 306</u>
		<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	2 673 709	8 655 374
Dettes envers la clientèle	13	4 114 715	2 842 335
Emprunts et dettes rattachées	14	239 910 198	226 237 924
Fournisseurs et comptes rattachés	15	22 838 628	16 455 376
Autres passifs	16	2 020 481	2 428 145
		<u>271 557 730</u>	<u>256 619 155</u>
TOTAL DES PASSIFS			
		<u>271 557 730</u>	<u>256 619 155</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>-</u>	<u>-</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	20 000 000
Réserves		4 190 171	2 958 100
Prime d'émission		8 830 000	1 000 000
Résultats reportés consolidés		1 547 980	1 647 231
Résultat consolidé		2 730 217	2 532 820
Total des capitaux propres	18	<u>45 998 368</u>	<u>28 138 151</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>317 556 098</u>	<u>284 757 306</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2013
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	38 307 390	28 578 238
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	19 005 294	11 753 357
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	19 302 096	16 824 881
ENGAGEMENTS RECUS	629 247 962	583 027 460
Cautions Reçues	226 032 135	217 915 622
Garanties Reçues	1 073 122	1 170 555
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39 803 606	33 705 873
Valeurs des biens, objet de leasing	362 339 099	330 235 410
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	47 014 446	6 023 991
Emprunts obtenus non encore encaissés	47 000 000	6 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	14 446	23 991

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	26 342 837	24 492 263
Revenu des opérations de location longue durée	20	800 900	726 496
Intérêts et charges assimilées	21	(15 350 856)	(12 948 808)
Produits des placements	22	52 097	43 929
Autres produits d'exploitation	23	39 147	27 593
Produits nets		<u>11 884 125</u>	<u>12 341 474</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	24	3 649 794	3 142 640
Dotations aux amortissements	25	1 024 198	806 563
Autres charges d'exploitation	26	2 510 308	2 197 898
Total des charges d'exploitation		<u>7 184 300</u>	<u>6 147 100</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>4 699 825</u>	<u>6 194 374</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	27	1 696 476	2 937 681
Dotations nettes aux autres provisions	28	16 911	37 734
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 986 438</u>	<u>3 218 959</u>
Autres pertes ordinaires	29	(218 521)	(64 972)
Autres gains ordinaires	30	491 135	87 444
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		<u>3 259 052</u>	<u>3 241 430</u>
Impôts différés		83 344	104 848
Impôts sur les bénéfices		(687 963)	(947 187)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>2 654 433</u>	<u>2 399 091</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	75 784	105 035
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>2 730 217</u>	<u>2 504 125</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	-	28 695
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>2 730 217</u>	<u>2 532 820</u>
Résultat par action		0,559	0,633

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	211 480 761	185 201 183
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(198 844 237)	(181 522 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 731 174)	(5 556 580)
Intérêts payés	(14 843 394)	(12 979 672)
Impôts et taxes payés	(4 804 158)	(813 725)
Autres flux liés à l'exploitation	(676 625)	401 414
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(14 418 828)	(15 269 408)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 254 760)	(578 439)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	171 386	288 263
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 021 312)	(500 000)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(3 104 686)	(790 176)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	16 530 000	-
Dividendes et autres distributions	(1 400 000)	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	338 884 959	374 400 004
Remboursements d'emprunts	(325 717 496)	(363 365 280)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	28 297 464	10 034 724
	<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie	10 773 951	(6 024 860)
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	(5 898 943)	125 917
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 875 007	(5 898 943)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 28.700.000 divisé en 5.740.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 500.000, divisé en 5.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en septembre 2001 sous le régime d'entreprise totalement exportatrice dans le cadre de la loi n°93-120 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. Elle a pour objet la fabrication des fermetures à glissières de tout genre.

Le capital social de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.500.000, divisé en 25.000 parts de D : 100 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 2.546 titres sur les 5.000 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 50,92%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 6.000 titres sur les 25.000 parts formant le capital de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** », soit un pourcentage de participation de 24,00%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
ECLAIR PRYM	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%

- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-8 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques	7 548 103	2 754 287
- Caisses	613	2 143
<u>Total</u>	<u>7 548 716</u>	<u>2 756 430</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Créances sur contrats mis en force	312 577 557	287 243 748
Encours financiers	296 690 440	271 036 531
Impayés	17 000 016	17 096 133
Intérêts échus différés	(1 291 245)	(1 160 197)
Valeurs à l'encaissement	132 704	225 639
Impayés sur créances abandonnées	45 643	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 776 387	2 405 829
Total brut des créances leasing	<u>314 353 944</u>	<u>289 649 577</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 720 444)	(6 493 061)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 804 768)	(8 195 174)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	-
Produits réservés	(1 186 405)	(1 383 146)
Provisions sur créances abandonnées	(45 643)	(45 643)
Total net des créances leasing	<u>295 813 515</u>	<u>271 832 553</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2012	<u>273 442 360</u>
Addition de la période	
- Investissements	179 752 228
- Relocations	8 002 378
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(145 118 534)
- Relocations	(7 515 628)
- Cessions à la valeur résiduelle	(8 016)
- Cessions anticipées	(9 569 070)
- Transfert en immobilisations corporelles	(250 000)
- Radiation de créances	(268 889)
Solde au 31 décembre 2013	<u>298 466 827</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	8 430 673	8 387 004
Inférieur à 1 mois	3 474 042	3 216 675
Entre 1 à 3 mois	2 705 645	2 663 745
Entre 3 et 6 mois	792 264	833 581
Entre 6 mois et 1 année	493 930	447 395
Supérieur à 1 année	964 792	482 755
Notes de débit et Intérêts de retard (*)	-	742 853
<u>Clients litigieux (2)</u>	8 569 342	8 709 129
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>17 000 016</u>	<u>17 096 133</u>

(*) : Les notes de débit et les intérêts de retard sont présentés, en 2013, parmi les tranches de créances par âge.

Note 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers Impayés	247 056 066	35 289 853	1 169 984	1 537 608	11 636 928
Contrats en instance de mise en force	1 057 175	4 484 896	454 481	688 688	10 314 776
	1 776 387	-	-	-	1 776 387
CREANCES LEASING	249 889 628	39 774 749	1 624 465	2 226 296	21 951 704
Avances reçues (*)	(3 544 782)	(26 263)	-	-	(4 108 715)
ENCOURS GLOBAL	246 344 846	39 748 487	1 624 465	2 226 296	311 358 127
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 583 602	421 692	-	-	19 005 294
TOTAL ENGAGEMENTS	264 928 449	40 170 179	1 624 465	2 226 296	330 363 422
Produits réservés	-	-	(37 749)	(99 896)	(1 048 760)
Provisions sur encours financiers	-	-	(40 726)	(24 942)	(6 654 776)
Provisions sur impayés	-	-	(55 561)	(494 781)	(8 254 426)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(134 036)	(619 619)	(16 041 131)
ENGAGEMENTS NETS	264 928 449	40 170 179	1 490 429	1 606 677	5 372 901
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,49%	0,67%	6,48%
				7,65%	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2012				9,47%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,25%	27,83%	74,91%
				66,48%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2012				56,70%	

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Actions cotées	580 314	192 476
- Titres SICAV	-	4 437
Total brut	<u>580 314</u>	<u>196 913</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(4 650)	-
Total net	<u>575 664</u>	<u>196 913</u>

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres mis en équivalence	3 577 581	2 675 553
- Titres de participation	1 109 290	266 667
- Titres immobilisés	81 112	81 112
Montant brut	<u>4 767 983</u>	<u>3 023 332</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(421 312)	-
Montant net	<u>4 346 672</u>	<u>3 023 332</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Ecart d'acquisition (*)</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	-	369 275	47 945	2 617 221	26,56%
- Société Eclair Prym	600 000	332 522	-	27 838	960 360	24,00%
	<u>2 800 000</u>	<u>332 522</u>	<u>369 275</u>	<u>75 784</u>	<u>3 577 581</u>	

(*) En application des dispositions du paragraphe 57 de la norme comptable NCT38, cet écart d'acquisition a été constaté en produits sous la rubrique "Autres gains ordinaires".

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Solde au 31 Décembre 2012	266 667	266 667	-
Additions de la période			
- Société "NIDA"	842 623	421 312	421 312
Solde au 31 Décembre 2013	<u>1 109 290</u>	<u>687 979</u>	<u>421 312</u>

Le solde du poste "Titres de participation" englobe exclusivement la participation de Hannibal Lease au capital de la société "NIDA".

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
<u>Total</u>				<u>81 112</u>	

Note 9: Valeurs immobilisées

TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisition	Transfert (*)	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut			Fin de période
Logiciels	33,3%	248 559	64 088	-	-	312 647	210 923	36 121	-	247 044	-	65 603
Total des immobilisations incorporelles		248 559	64 088	-	-	312 647	210 923	36 121	-	247 044	-	65 603
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	-	-	250 000	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	-	-	-	2 214 657	326 723	79 089	-	405 812	-	1 808 845
Matériel de transport	20,0%	3 241 981	1 641 599	-	951 143	3 932 437	1 050 598	631 329	505 486	1 176 441	-	2 755 996
Equipements de bureau	10,0%	530 089	40 832	-	-	570 921	259 760	49 187	-	308 947	-	261 974
Matériel informatique	33,3%	281 357	93 799	-	29 454	345 702	240 524	29 697	29 454	240 766	-	104 935
Installations générales	10,0%	446 849	46 170	-	-	493 018	144 459	46 777	-	191 236	-	301 782
Autres matériels	10,0%	41 515	3 813	-	-	45 328	23 119	3 040	-	26 160	-	19 168
Immobilisations en cours		-	396 768	-	-	396 768	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		7 113 729	2 222 980	250 000	980 597	8 606 113	2 045 183	839 120	534 940	2 349 362	250 000	6 006 750
TOTAUX		7 362 289	2 287 068	250 000	980 597	8 918 760	2 256 106	875 241	534 940	2 596 407	250 000	6 072 354

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 10 : Autres d'impôts différés

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Actif d'impôt différé, AMLCAR LLD	320 566	237 222
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>320 566</u>	<u>237 222</u>

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Clients Amilcar LLD	267 290	245 702
- Charges reportées	769 974	451 352
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	272
- Prêts au personnel	951 083	759 293
- Personnel, avances et acomptes	3 272	3 800
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	180 425	2 990
- Etat, crédit de TVA	397 306	24 852
- Etat, TCL en cours de restitution	113 056	113 056
- Produits à recevoir des tiers	239 241	27 980
- Débiteurs divers	36 941	36 941
- Compte d'attente	5 931	4 681
- Charges constatées d'avances	34 502	130 855
- Prestataires de services débiteurs	4 214	-
<u>Total brut</u>	<u>3 141 886</u>	<u>1 840 273</u>
A déduire :		
- Provisions	(263 275)	(235 601)
<u>Montant net</u>	<u>2 878 611</u>	<u>1 604 673</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques, découverts	2 673 709	8 655 374
<u>Total</u>	<u>2 673 709</u>	<u>8 655 374</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 108 715	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 114 715</u>	<u>2 842 335</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	82 536 808	77 345 780
- Banques étrangères	4 996 434	-
- Emprunts obligataires	68 000 000	74 000 000
- Billets de trésorerie	44 050 000	37 250 000
- Certificats de leasing	38 180 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>237 763 243</u>	<u>224 595 780</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	618 548	418 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 707 050	1 314 762
- Intérêts courus sur certificats de leasing	308 563	252 852
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(487 205)	(344 185)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>2 146 956</u>	<u>1 642 144</u>
<u>Total</u>	<u>239 910 198</u>	<u>226 237 924</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		Echéances à moins d'un an
						Solde	Echéances à plus d'un an	
BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING								
Certificats de Leasing BEST BANK	25 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	100 500 000	100 500 000	25 000 000		25 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	11 000 000	46 000 000	44 000 000	13 000 000		13 000 000
Certificats de Leasing UCFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	180 000	-	180 000		180 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	146 680 000	144 500 000	38 180 000		38 180 000
Billets de Trésorerie à court terme	44 050 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000		44 050 000
<u>Sous-total</u>			37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000		44 050 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			73 250 000	269 980 000	261 000 000	82 230 000		82 230 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	-		-
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000		4 000 000
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000		4 000 000
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			74 000 000	20 000 000	26 000 000	68 000 000	40 000 000	28 000 000
CREDITS BANCAIRES ETRANGERS								
BAD 4,996 (2013-2023)	4 996 434	Semestriellement (2016-2022)	-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES LOCAUX								
B.I.A.T (2008-1)	7 000 000	Trimes triennel (2008 - 2013)	809 856	-	809 856	-	-	-
B.I.A.T (2008-2)	3 000 000	Trimes triennel (2008 - 2013)	362 287	-	362 287	-	-	-
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimes triennel (2009 - 2014)	475 000	-	475 000	95 000	-	95 000
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimes triennel (2009 - 2014)	1 496 035	-	981 537	514 498	-	514 498
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimes triennel (2009 - 2014)	1 657 584	-	1 090 208	567 376	-	567 376
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimes triennel (2009 - 2014)	1 655 540	-	1 087 274	568 266	-	568 266
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimes triennel (2010-2015)	2 700 000	-	1 200 000	300 000	-	1 200 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimes triennel (2010-2015)	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	-	1 250 000
B.I.A.T (2010-1)	2 500 000	Trimes triennel (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	-	625 000
B.I.A.T (2010-2)	2 500 000	Trimes triennel (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	-	625 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimes triennel (2010-2015)	2 666 667	-	1 000 000	1 666 667	-	1 666 667
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimes triennel (2010-2015)	610 595	-	215 374	395 221	-	395 221
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimes triennel (2011-2015)	2 489 507	-	858 537	1 630 970	-	1 630 970
B.T.E 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	-	1 350 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	-	1 350 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	-	1 350 000
B.I.A.T 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimes triennel (2011-2016)	1 695 748	-	487 596	1 208 152	-	1 208 152
B.I.A.T 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimes triennel (2011-2016)	1 019 567	-	293 167	726 400	-	726 400
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	1 400 000	-	400 000	1 000 000	-	1 000 000
B.I.A.T 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	756 238	-	216 545	539 693	-	539 693
B.T.L 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	-	2 750 000
B.H.5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	3 902 246	-	946 789	2 955 457	-	2 955 457
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triennel (2011-2016)	2 916 666	-	1 666 666	1 250 000	-	1 250 000
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triennel (2011-2014)	3 333 332	-	1 666 668	1 666 664	-	1 666 664
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triennel (2011-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	-	3 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimes triennel (2012-2017)	6 386 565	-	1 281 631	5 104 934	-	5 104 934
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimes triennel (2012-2017)	2 550 000	-	600 000	1 950 000	-	1 950 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triennel (2012-2017)	1 789 474	-	421 053	1 368 421	-	1 368 421
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimes triennel (2013-2017)	1 500 000	-	300 000	1 200 000	-	1 200 000
B.I.A.T 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimes triennel (2012-2016)	4 303 804	-	995 841	3 307 963	-	3 307 963
B.I.A.T 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimes triennel (2012-2016)	2 727 004	-	631 695	2 095 309	-	2 095 309
B.I.A.T 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triennel (2012-2016)	1 807 983	-	415 954	1 392 029	-	1 392 029
B.I.A.T 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triennel (2012-2016)	1 901 082	-	438 437	1 462 645	-	1 462 645
B.I.A.T 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triennel (2013-2016)	2 000 000	-	449 986	1 550 014	-	1 550 014
B.I.A.T 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimes triennel (2013-2016)	500 000	-	113 995	386 005	-	386 005
B.T.K 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triennel (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	-	1 600 000
B.T.L 2,750 MDT (2012)	2 750 000	Mensuellement (2012-2013)	1 833 000	-	1 833 000	-	-	-
AMEN BANK 5,908 MDT (2013)	5 908 525	En bloc le 31 juillet 2013	-	5 908 525	-	-	-	-
B.I.A.T 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimes triennel (2013-2018)	-	6 000 000	479 152	5 520 848	-	5 520 848
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimes triennel (2013-2018)	-	2 000 000	100 000	1 900 000	-	1 900 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimes triennel (2013-2018)	-	5 000 000	653 638	4 346 362	-	4 346 362
B.H.5 MDT (2013)	5 000 000	Trimes triennel (2013-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
B.I.A.T 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimes triennel (2013-2015)	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
B.T.E 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimes triennel (2013-2018)	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimes triennel (2013-2018)	-	5 000 000	232 084	4 767 916	-	4 767 916
AMEN BANK 3 MDT (2013)	3 000 000	En bloc le 24 octobre 2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
B.I.A.T 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimes triennel (2013-2015)	-	3 000 000	750 000	2 250 000	-	2 250 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimes triennel (2013-2018)	-	5 000 000	250 000	4 750 000	-	4 750 000
Total des crédits des banques locales	77 345 780		43 908 525		38 717 496	82 536 808		52 229 882
Total général	224 595 780		338 884 959		325 717 496	237 763 243		97 226 317

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	68 037	80 241
<u>Sous total</u>	<u>68 037</u>	<u>80 241</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	1 201	11 500
- Fournisseurs, retenue de garantie	43 808	-
<u>Sous total</u>	<u>45 009</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 180 656	717 283
- Effets à payer	19 537 095	15 638 522
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 725 581</u>	<u>16 363 635</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 838 628</u>	<u>16 455 376</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	60 185	44 562
- Personnel, autres charges à payer	88 260	90 000
- Etat, retenues sur salaires	86 473	77 682
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	348 487	229 519
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	52 023	10 664
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	13 583	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	3 603	400 423
- Etat, autres impôts et taxes à payer	168 965	155 824
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	1 462	949
- Etat, TVA à payer	-	596 102
- CNS	202 475	172 871
- CAVIS	25 059	20 387
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	9 901	6 693
- Crédoeurs divers	134 000	55 653
- Prestataires Assurances	487 845	200 921
- Diverses Charges à payer	319 306	325 048
- Produits constatés d'avance	1 355	7 933
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	-	15 414
<u>Total</u>	<u>2 020 481</u>	<u>2 428 145</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD</i>		
- Dans le capital	245 400	245 400
- Dans les réserves	(371 084)	(216 705)
- Dans le résultat	(122 716)	(154 379)
- Excédent des pertes antérieures, imputé à Hannibal Lease (*)	125 684	-
- Excédent des pertes de l'exercice, imputé à Hannibal Lease (**)	122 716	125 684
	<u>-</u>	<u>-</u>

En application des dispositions du paragraphe 24 de la norme comptable NCT35 relative aux états financiers consolidés, l'excédent des pertes revenant aux minoritaires par rapport à leur part dans les capitaux propres a été imputé à Hannibal Lease.

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	28 700 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	702 192	491 433
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	2 466 667
- Primes d'émission		8 830 000	1 000 000
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		369 275	719 379
- Dividendes reçus des filiales		90 520	203 000
- Résultats reportés		1 088 185	724 852
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>43 268 151</u>	<u>25 605 331</u>
Résultat net des sociétés intégrés		2 654 433	2 399 091
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		75 784	105 035
Part revenant aux intérêts minoritaires		-	28 695
Résultat consolidé de l'exercice		<u>2 730 217</u>	<u>2 532 820</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	<u>45 998 368</u>	<u>28 138 151</u>
Nombre d'actions (2)		4 884 500	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,559	0,633

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	719 379	203 000	724 852	2 532 820	28 138 151
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000					16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312			(203 000)	1 684 564	(2 713 635)	-
Affectations des résultats des filiales					(350 104)	90 520	78 769	180 815	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013								2 730 217	2 730 217
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	369 275	90 520	1 088 185	2 730 217	45 998 368

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	24 599 195	23 359 200
- Intérêts de retard	531 668	413 498
- Préloyer	123 911	107 486
- Frais de dossier	239 074	212 934
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	273 445	223 909
- Frais de rejet	335 424	248 903
- Commissions d'assurance	95 246	27 000
Total des produits	<u>26 197 963</u>	<u>24 592 930</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	339 073	328 062
Intérêts de retard antérieurs	11 381	16 392
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(194 495)	(431 912)
Intérêts de retard	(11 085)	(13 208)
Variation des produits réservés	<u>144 874</u>	<u>(100 667)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>26 342 837</u>	<u>24 492 263</u>

NOTE 20 : Revenu des opérations de location longue durée

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Location courte durée	141 412	476 814
- Location longue durée	659 488	249 682
Total	<u>800 900</u>	<u>726 496</u>

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 759 984	3 999 247
- Intérêts des crédits des banques locales	5 371 431	4 297 005
- Intérêts des crédits des banques étrangères		-
- Intérêts des autres opérations de financement	4 479 164	4 045 140
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	284 322	267 070
Total des charges financières des emprunts	<u>14 894 901</u>	<u>12 608 461</u>
- Intérêts des comptes courants	333 406	298 514
- Autres charges financières	122 548	41 832
Total des autres charges financières	<u>455 955</u>	<u>340 346</u>
Total général	<u>15 350 856</u>	<u>12 948 808</u>

NOTE 22 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	1 074	856
- Plus values sur cession des titres SICAV	60	3 849
- Revenus des comptes créditeurs	46 231	38 819
- Autres produits financiers	4 772	405
- Moins values sur cessions des titres SICAV	(39)	-
<u>Total</u>	<u>52 097</u>	<u>43 929</u>

NOTE 23 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits locatifs	24 900	24 000
- Autres	14 247	3 593
<u>Total</u>	<u>39 147</u>	<u>27 593</u>

NOTE 24 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Salaires et complément de salaires	2 911 097	2 524 261
- Cotisations de sécurité sociales	511 636	424 161
- Autres charges sociales	227 061	194 218
<u>Total</u>	<u>3 649 794</u>	<u>3 142 640</u>

NOTE 25 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	36 121	38 442
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	839 119	766 403
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	148 957	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	1 719
<u>Total</u>	<u>1 024 198</u>	<u>806 563</u>

NOTE 26 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Achat de matières et fournitures	363 833	373 192
<u>Total des achats</u>	<u>363 833</u>	<u>373 192</u>
- Locations	262 485	231 872
- Entretien et réparations	104 112	70 020
- Primes d'assurances	203 479	144 078
- Etudes, recherches et services extérieurs	393	394
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>570 469</u>	<u>446 364</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	294 521	305 521
- Publicités, publications, relations publiques	214 710	198 049
- Déplacements, missions et réceptions	164 631	136 888
- Frais postaux et de télécommunications	190 231	207 668
- Services bancaires et assimilés	199 322	143 243
- Autres	129 204	104 947
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 192 618</u>	<u>1 096 316</u>
- Jetons de présence	45 000	-
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	5 000
- Rémunération du Comité de risques	12 500	5 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>10 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	89 263	72 063
- T.C.L	63 618	61 635
- Droits d'enregistrement et de timbres	125 844	98 764
- Pénalités	154	4 732
- Autres impôts et taxes	34 509	34 831
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>313 388</u>	<u>272 026</u>
<u>Total général</u>	<u>2 510 308</u>	<u>2 197 898</u>

NOTE 27 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 983 465	3 674 996
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 536 989)	(737 316)
- Transfert de provisions pour couverture des immobilisations corporelles	250 000	-
- Créances radiées	578 196	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(526 328)	-
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(51 867)	-
<u>Total</u>	<u>1 696 476</u>	<u>2 937 681</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	27 675	37 734
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 650	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(15 414)	-
<u>Total</u>	<u>16 911</u>	<u>37 734</u>

NOTE 29 : Autres pertes ordinaires

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Redressement fiscal (*)	209 604	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	479	48 518
- Pénalités de retard	3 638	13 555
- Autres pertes ordinaires	4 800	2 899
<u>Total</u>	<u>218 521</u>	<u>64 972</u>

(*) La société Hannibal Lease a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le crédit de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 209.604 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

NOTE 30 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	155 895	87 401
- Ecart d'acquisition	332 522	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 718	43
<u>Total</u>	<u>491 135</u>	<u>87 444</u>

NOTE 31 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.